Nations Unies ECE/EB.AIR/GE.1/2013/2

Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente-septième session
Genève, 9-11 septembre 2013

Rapport de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe sur les travaux de sa trente-septième session

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1−5	3
	A. Participation	2−3	3
	B. Questions d'organisation	4−5	3
II.	Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par le Bureau de l'Organe directeur	6−8	3
III.	Actualisation des Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention	9−11	4
IV.	Modifications, au titre du Protocole de Göteborg, à apporter aux engagements de réduction des émissions ou aux inventaires à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales	12−14	5
V.	État d'avancement des activités en 2013 et travaux futurs	15−38	6
	A. Mesures et modélisation (acidification, eutrophisation, photo-oxydants, métaux lourds, particules et polluants organiques persistants)	17−26	6
	B. Modèles d'évaluation intégrée	27−29	9

GE.13-26691 (F) 100414 110414

Merci de recycler

	C. Émissions	30−33	9
	D. Pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère	34−35	11
	E. Session commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets	36−38	11
VI.	Partage d'informations par les Parties concernant la mise en œuvre de leur programme national de surveillance	39−48	12
VII.	Coopération avec d'autres organisations et programmes	49−52	14
VIII.	Projet de plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention	53−54	15
IX.	Questions financières et budgétaires	55−57	15
X.	Clôture de la trente-septième session	58−59	17
Annexe			
	Liste des exposés présentés au cours de la session commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets		18

I. Introduction

1. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) créé en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a tenu sa trente-septième session à Genève, du 9 au 11 septembre 2013.

A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention ci-après: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Union européenne (UE). Un représentant du Japon était également présent.

3. Ont également participé à la session les représentants des processus, institutions et organisations internationaux suivants: Organisation météorologique mondiale (OMM); Organisation mondiale de la Santé (OMS); secrétariat de la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle), de la Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Convention de Rotterdam) et de la Convention sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm), gérées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC); Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE); Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI); Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E); Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O); Centre de coordination pour les effets; et Agence européenne pour l'environnement (AEE).

B. Questions d'organisation

4. L'Organe directeur a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figurait dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2013/1.

5. L'Organe directeur a examiné le rapport sur les travaux de sa trente-sixième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/GE.1/2012/2, puis l'a adopté.

II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par le Bureau de l'Organe directeur

6. Le secrétariat a présenté les principaux résultats de la trente et unième session de l'Organe exécutif de la Convention (Genève, 11-13 décembre 2012), notamment la décision concernant la révision du Protocole relatif aux métaux lourds. Le Protocole modifié prévoyait des adaptations (dispositions transitoires) pour les sources d'émissions existantes, applicables pour les pays de l'Europe orientale, de l'Europe du Sud-Est, du Caucase

et de l'Asie centrale. L'Organe exécutif avait également adopté quatre documents d'orientation concernant le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) qui avait été modifié récemment. Le seul document d'orientation concernant le Protocole de Göteborg qui demeurait inachevé était celui relatif aux améliorations de la santé et de l'état de l'environnement, qui avait récemment été établi et serait présenté au Groupe de travail des effets à sa trente-deuxième session (Genève, 12 et 13 septembre 2013). L'Organe exécutif avait également demandé à son Bureau d'élaborer, avec le concours du secrétariat, un projet de plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

7. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a présenté les faits saillants de la cinquante et unième session du Groupe de travail (Genève, 30 avril-3 mai 2013). Parmi les principaux thèmes abordés, on pouvait citer l'examen de la structure et du fonctionnement de la Convention, le projet de plan de travail pour 2014-2015 (ECE/EB.AIR/2013/6) et la poursuite de l'application de la Convention. Les besoins des Parties et les obstacles s'opposant à la ratification des trois protocoles à la Convention les plus récents avaient été examinés lors d'une séance spéciale préparée par le Bélarus, au cours de laquelle une attention particulière avait été portée aux pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. Par ailleurs, neuf Parties au Protocole de Göteborg avaient fourni des informations sur des mesures et politiques efficaces qu'elles avaient adoptées pour réduire les émissions de polluants atmosphériques dans des secteurs particuliers.

8. Un bref résumé des travaux du Bureau de l'Organe directeur entre la trente-sixième et la trente-septième session de l'Organe directeur a ensuite été présenté par le Président de ce dernier, qui a attiré particulièrement l'attention sur les problèmes budgétaires rencontrés par l'EMEP et sur le plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

III. Actualisation des Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention

9. M. Martin Adams, Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, a présenté la proposition de mise à jour des Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention (Directives pour la communication des données d'émission) (ECE/EB.AIR/97), élaborées par l'Équipe spéciale en collaboration avec le CIPE et les centres de l'EMEP. Dans la proposition de mise à jour des Directives figuraient des changements visant à améliorer la qualité des renseignements sur les émissions fournis au titre de la Convention, à tenir compte des modifications récentes du Protocole de Göteborg, du Protocole relatif aux métaux lourds et du Protocole relatif aux polluants organiques persistants, à assurer la cohérence avec les Directives pour la communication des données d'émission dans le cadre de la CCNUCC et à mettre en place les nouvelles projections par maille de l'EMEP et la résolution spatiale correspondante.

10. Après l'exposé et le débat qui a suivi, l'Organe directeur a remercié l'Équipe spéciale pour la qualité de l'exposé et la proposition qui y était formulée. Il a par ailleurs prié les coprésidents de l'Équipe spéciale de réviser la proposition en tenant compte des recommandations convenues énoncées ci-dessous, et de la soumettre à l'Organe exécutif à sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013) pour examen et approbation. Il était préconisé dans ces recommandations:

a) De maintenir la pratique actuelle consistant à estimer et communiquer les émissions totales de soufre exprimées en dioxyde de soufre (SO_2), étant donné que les directives actuelles ne suffisaient pas pour permettre aux Parties de communiquer uniquement leurs émissions de SO_2 et d'éviter les redondances;

b) De maintenir la date limite du 15 février de l'année *n* pour la communication annuelle des estimations des émissions nationales et des données d'activité correspondant à l'année *n*-2, et celle du 15 mars pour la présentation du rapport d'inventaire;

c) D'harmoniser suivant un cycle biennal la fréquence des rapports sur les projections des émissions, sur les données d'émission par maille et sur les données concernant les grandes sources ponctuelles, y compris les informations sur les hauteurs de cheminée de ces sources. Les Parties étaient encouragées à mettre leurs projections régulièrement à jour lorsque de nouvelles données devenaient disponibles et à s'assurer que les données communiquées sur les émissions des grandes sources ponctuelles étaient compatibles avec celles communiquées au titre du Registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR) et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement;

d) De déplacer au 1er mai la date limite de la déclaration biennale des données d'émission par maille et des données sur les grandes sources ponctuelles, et de maintenir au 15 février la date limite de la déclaration des données concernant les projections;

e) De maintenir, pour des raisons de cohérence, la souplesse accordée à l'UE en ce qui concerne les délais de communication de ses données sur les émissions totales et les émissions réparties par maille, les projections des émissions et les grandes sources ponctuelles;

f) De maintenir, pour des raisons de cohérence, l'obligation incombant à toutes les Parties de communiquer leurs émissions dues aux transports en se fondant sur les statistiques des ventes de carburant, tout en maintenant la possibilité pour les Parties qui le souhaitaient de soumettre, au surplus, leurs estimations d'émission fondées sur des statistiques d'utilisation de carburant aux fins du contrôle de leur respect des plafonds d'émission tels que fixés pour 2010 par le Protocole de Göteborg;

g) De renforcer les obligations en matière de communication des données d'émission formulées dans les Directives en instituant, lorsque l'évolution de la science le justifiait, de nouvelles prescriptions conformes aux objectifs fondamentaux de la Convention telles qu'exprimées dans la Stratégie à long terme.

11. L'Organe directeur a également pris note de la demande d'éclaircissements juridiques présentée par plusieurs Parties concernant l'utilisation des estimations d'émissions fondées sur les statistiques d'utilisation de carburant pour la future évaluation du respect des engagements de réduction des émissions pour 2020 pris au titre du Protocole de Göteborg tel que modifié.

IV. Modifications, au titre du Protocole de Göteborg, à apporter aux engagements de réduction des émissions ou aux inventaires à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales

12. M. Chris Dore, Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, a présenté des informations relatives aux propositions d'orientations supplémentaires concernant les ajustements, au titre du Protocole de Göteborg, des inventaires ou des engagements de réduction des émissions à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales. Ces informations portaient sur le processus d'examen des demandes d'ajustement présentées par les Parties, et en particulier sur le rôle décisif qu'il était prévu d'y assigner au CIPE. Plusieurs précisions ont été apportées et examinées, à savoir: le contenu des demandes (un modèle avait été établi par l'Équipe spéciale);

le déroulement du processus d'examen; et les mécanismes de financement qui y étaient associés afin de résoudre le problème des coûts qui s'y rattachaient. Un modèle de déclaration des ajustements approuvés a également été présenté (annexe VII et annexe I élargie du projet de Directives révisées pour la communication des données d'émission (voir sect. III ci-dessus)). Les orientations supplémentaires fournies complétaient les dispositions énoncées dans la décision 2012/12 de l'Organe exécutif.

13. L'Organe directeur, après avoir examiné les informations présentées et les orientations supplémentaires, a émis les recommandations suivantes:

a) Chaque Partie souhaitant soumettre une demande d'un ou de plusieurs ajustements de son inventaire des émissions et de ses engagements de réduction des émissions devait présenter sa demande individuellement; la demande pouvait porter sur un ou plusieurs ajustements concernant un ou plusieurs polluants. Un groupe de Parties pouvait fournir la même information à l'appui d'une demande d'un ou de plusieurs ajustements en se fondant sur des raisonnements similaires;

b) Le CIPE devait d'abord vérifier que les demandes d'ajustement(s) étaient complètes avant de les examiner et de les évaluer. Lors de l'examen d'une demande présentée par une Partie, il pouvait engager et superviser des enquêteurs indépendants possédant une expérience et une expertise reconnues. Il devait ensuite transmettre le rapport d'examen à l'Organe directeur de l'EMEP pour examen et approbation. Le rapport d'examen devait recommander clairement à l'Organe directeur d'approuver ou de rejeter la demande de la Partie, et justifier cette recommandation;

c) À moins qu'un financement supplémentaire ait été fourni au CIPE pour couvrir les frais liés à l'examen des demandes, chaque Partie qui soumettait une demande d'ajustement(s) devait couvrir les dépenses entraînées par sa demande, fixées entre 10 000 et 15 000 dollars des États-Unis.

14. L'Organe directeur a prié les coprésidents de l'Équipe spéciale de tenir compte, dans le texte du projet de mise à jour des Directives pour la communication des données d'émission, des propositions d'orientations supplémentaires concernant les informations qui devaient être communiquées chaque année dans les inventaires des émissions, selon que de besoin, en fonction des recommandations ci-dessus.

V. État d'avancement des activités en 2013 et travaux futurs

15. Le Président a invité l'Organe directeur à examiner séparément chaque domaine d'activité, et à comparer les progrès réalisés en 2013 au plan de travail pour 2012-2013 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/109/Add.2).

16. L'Organe directeur a pris note du fait que tous les rapports pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2013 avaient été établis en temps utile par les centres de l'EMEP et étaient tous disponibles sur le site Web de l'EMEP[1].

A. Mesures et modélisation (acidification, eutrophisation, photo-oxydants, métaux lourds, particules et polluants organiques persistants)

17. La Présidente de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (France) a fait état des progrès accomplis, notamment des résultats de la quatorzième réunion de l'Équipe spéciale (Zagreb, 6-8 mai 2013). Les membres de l'Équipe spéciale y avaient examiné

[1] Voir à l'adresse électronique suivante: http://www.emep.int.

les périodes d'observation intensive organisées par l'EMEP pendant la période 2012-2013, la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'EMEP (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/15)[2], les études de cas sur les métaux lourds, les activités de modélisation, y compris le projet de comparaisons entre modèles EURODELTA (EURODELTA3)[3], ainsi que les problèmes qui se posaient en matière d'émissions et les analyses des tendances. Les experts nationaux avaient contribué activement à l'étude de ces thèmes en présentant plusieurs exposés.

18. En particulier, l'Équipe spéciale avait examiné, à la lumière des résultats obtenus jusqu'alors, les avantages que présentaient les périodes d'observation intensive organisées dans le cadre de la stratégie de surveillance de l'EMEP. Elles avaient permis d'accumuler des séries de données uniques sur lesquelles pouvaient désormais s'appuyer les enquêtes sur la pollution de l'air en Europe (en particulier sur les questions relatives aux particules), et contribuaient également à resserrer les liens avec la communauté des chercheurs. La phase d'analyse et d'expertise devait permettre aux centres de l'EMEP, aux experts nationaux et aux équipes de modélisation de poursuivre leurs efforts d'interprétation et de définir les besoins futurs. Parallèlement, les Parties avaient été invitées, avec le concours du CCQC, à revoir leur contribution au réseau de surveillance de l'EMEP et à évaluer leur degré de conformité avec la stratégie de surveillance de l'EMEP.

19. L'Équipe spéciale s'est félicitée de la poursuite de la coopération du CSM-E avec des équipes d'experts nationaux participant à des études expérimentales sur les incohérences entre les émissions de métaux lourds, les mesures effectuées et leur modélisation. Les études pilotes concernant la Croatie et la République tchèque avaient été achevées et celle concernant les Pays-Bas était toujours en cours. Ces études avaient été couronnées de succès et avaient également permis de diagnostiquer des problèmes particuliers qui se posaient à tel ou tel pays pour mieux gérer la pollution de l'air. Comme l'avait demandé l'Équipe spéciale, le CSM-E avait présenté une brochure synthétisant les principaux enseignements de cette expérience.

20. L'Équipe spéciale s'est félicitée des progrès accomplis dans l'opération de comparaison entre modèles EURODELTA3, à laquelle participaient officiellement six équipes nationales de modélisation et le CSM-O. La première phase de ce projet (simulation des périodes d'observation intensive de l'EMEP) avait été achevée, et un rapport serait publié pour la fin de 2013. La deuxième phase, une analyse rétrospective depuis 1990, devait commencer au même moment. L'une des principales difficultés était de se procurer des séries de données historiques sur les émissions.

21. L'Équipe spéciale a souligné que les activités de modélisation exigeaient des données de plus en plus nombreuses et précises provenant des inventaires des émissions. Ces besoins avaient été étudiés lors de la réunion et une «liste de vœux» avait été établie en vue de la poursuite du dialogue avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et avec les spécialistes des émissions. L'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation réfléchissait également à la possibilité de resserrer la coopération grâce à des études ou des enquêtes expérimentales sur la modélisation inverse.

22. L'Équipe spéciale est convenue du fait que, grâce à l'EMEP et aux programmes nationaux, les données en matière de mesure et de modélisation nécessaires pour établir des tendances à long terme (vingt ans) sur la pollution de l'air étaient maintenant disponibles.

---

[2] Ce document peut être téléchargé à l'adresse électronique suivante: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2009/EB/ge1/ece.eb.air.ge.1.2009.15.f.pdf.

[3] Voir P. Thunis *et al.*, *EURODELTA: Evaluation of a Sectoral Approach to Integrated Assessment Modelling − Second Report*, Centre commun de recherche de la Commission européenne, Rapports scientifiques et techniques (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2010). Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/111111111/14758/1/reqno_jrc59501_ed_final%5B1%5D.pdf.

Les centres de l'EMEP et les institutions nationales avaient beaucoup travaillé sur cette question. Par conséquent, l'Équipe spéciale avait pour objectifs de promouvoir des pratiques communes optimales pour les analyses des tendances, de comparer les données et les conclusions et de fournir dans le cadre de la Convention une vue d'ensemble partagée de l'évolution de la pollution de l'air dans toute l'Europe au cours des vingt dernières années, sous l'angle des questions à prendre en compte au regard des politiques (par exemple, l'incidence réelle des politiques de lutte contre les émissions).

23. Un représentant du CSM-E a exposé brièvement les activités relatives aux évaluations des métaux lourds et des polluants organiques persistants, en mettant l'accent sur la qualité des résultats des évaluations, les faits nouveaux récents dans le domaine de la recherche et la diffusion des informations. Il a donné un aperçu de l'état d'avancement des travaux du CCQC et du CSM-E, des débats au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des activités prévues pour 2014-2015. Parmi les faits récents dans le domaine de la recherche, il convenait de mentionner l'amélioration du paramétrage des modèles de processus atmosphériques et l'application de la modélisation inverse pour évaluer le fonctionnement des modèles et la qualité des données sur les émissions. Un nouveau modèle de présentation du rapport d'activité avait été élaboré; il faisait une large place à la fourniture d'informations propres à chaque pays (dont certaines en russe) et offrait un accès facile aux utilisateurs par l'intermédiaire du site Web du CCQC.

24. Un représentant du CSM-O a exposé dans leurs grandes lignes les activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photo-oxydants, notamment l'état d'avancement des travaux du CCQC, du CIPE et du CMEI, des propres travaux du CSM-O, des débats tenus au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des activités prévues pour 2013-2014. Le CSM-O avait travaillé sur la nouvelle grille de l'EMEP, les liens entre la pollution atmosphérique et les changements climatiques et l'évolution de la pollution de l'air à partir de 2000 (ou de 1990). Des tendances cohérentes qui avaient été élaborées en utilisant toutes les informations sur les émissions, les mesures et la modélisation dont disposait l'EMEP montraient qu'une réduction de la pollution de l'air avait été réalisée au cours des deux dernières décennies, en particulier dans le cas du soufre.

25. Un représentant du CCQC a exposé succinctement les activités relatives à la surveillance, aux émissions et à la modélisation des particules dans l'atmosphère, y compris l'état d'avancement des travaux du CSM-O et du CMEI, les propres travaux du CCQC, les résultats obtenus par l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, et les travaux prévus pour 2014-2015. Il a souligné l'ampleur de la participation des Parties, des centres et des partenaires extérieurs (projets) dans l'organisation des périodes d'observation intensive de l'EMEP pendant l'été 2012 et l'hiver 2013, et l'importance de la série de données qui avait été rassemblée. Il a en outre souligné l'état d'avancement du programme de surveillance des propriétés des aérosols et l'augmentation du nombre de données de mesure disponibles. Ces mesures avaient facilité les possibilités de développement du modèle, à savoir la répartition des concentrations de particules selon leur taille dans le modèle de l'EMEP.

26. L'Organe directeur:

a) A pris note des rapports de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation ainsi que des rapports d'activité du CSM-O, du CSM-E et du CCQC;

b) A approuvé les résumés des rapports d'activité et a décidé de présenter ces résumés à l'Organe exécutif;

c) A souligné la nécessité de continuer d'élargir la coopération entre les centres et les Parties.

B. Modèles d'évaluation intégrée

27. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a donné un aperçu des récentes modifications apportées au modèle GAINS (interaction et synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique), ainsi que des éléments ci-après du plan de travail de l'Équipe spéciale et du CMEI qui avaient été ajoutés à la demande du Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

a) Évaluation de stratégies d'un bon rapport coût-efficacité, d'une portée géographique plus large et tenant compte des liens avec le changement climatique;

b) Élaboration de stratégies d'un bon rapport coût-efficacité visant à améliorer l'exposition de la population à la pollution de l'air, y compris les émissions dues à la combustion du bois à usage domestique, et à protéger les zones naturelles d'un excès d'azote;

c) Fourniture d'un appui aux Parties pour la mise au point et l'utilisation de modèles d'évaluation intégrée.

28. Le Directeur du CMEI a résumé les activités du Centre en cours ou prévues, en soulignant la priorité actuellement donnée aux mesures de protection de la santé et la nécessité d'évaluer les avantages que présentait la protection des écosystèmes. Il a également souligné la nécessité de poursuivre le dialogue avec les experts nationaux. Il a noté en particulier les tendances suivantes:

a) Après l'adoption des amendements au Protocole de Göteborg, l'attention s'était déplacée vers les années 2025 et 2030; jusqu'à présent, les consultations avec les Parties concernant cet horizon temporel étaient demeurées limitées;

b) Étant donné l'absence d'une évaluation monétaire des incidences de l'eutrophisation sur la biodiversité, l'attention s'était tournée vers les incidences sanitaires des particules et de l'ozone;

c) Les inventaires des émissions de particules dues à la combustion du bois (et du charbon) dans le secteur domestique des États d'Europe orientale membres de l'UE comportaient de grandes incertitudes;

d) En plus de maximiser les effets positifs pour la santé humaine, les mesures prises visaient de plus en plus à assurer le respect des valeurs limites fixées pour la qualité de l'air; une nouvelle méthode de réduction avait été mise au point pour l'UE, et une meilleure résolution spatiale des calculs de l'EMEP augmenterait l'importance de son modèle.

29. L'Organe directeur a salué le travail accompli par le CMEI et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et a donné son aval à la poursuite de leurs travaux.

C. Émissions

30. Le Président de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a rendu compte des progrès accomplis, y compris des résultats de la vingt-sixième réunion de l'Équipe spéciale (Istanbul, 14 et 15 mai 2013) et d'un atelier d'experts sur la consultation des parties prenantes (13 mai). Toutes les tâches prévues pour 2013 avaient été menées à bien, y compris la mise à jour du *Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques*, ainsi que l'établissement d'un projet de proposition de révision des Directives pour la communication des données d'émission, d'un projet de directives techniques et de modèles à utiliser par les Parties lors de la présentation d'une demande d'application de la procédure d'ajustement conformément aux décisions 2012/3, 2012/4 et 2012/12 de l'Organe exécutif, et d'un document d'orientation technique sur la procédure d'ajustement. Les travaux futurs se concentreraient sur l'amélioration des communications et de la liaison entre certains centres de l'EMEP et certaines équipes spéciales.

31. L'Organe directeur:

a) A témoigné sa satisfaction à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions pour les activités menées et les progrès accomplis, et a souscrit à la poursuite de ces activités en 2014;

b) A pris note des travaux de mise à jour du *Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques*, et a décidé d'en recommander l'adoption par l'Organe exécutif à sa trente-deuxième session, en décembre 2013;

c) A pris acte de la préoccupation exprimée par l'Équipe spéciale au sujet de l'insuffisance du soutien apporté par les Parties pour la troisième étape du processus d'examen des inventaires des émissions, qui pourrait entraîner la suspension de ladite étape en 2014, et a demandé aux Parties qui seraient réunies à l'occasion de la session de l'Organe exécutif de se pencher attentivement sur ce problème.

32. Une représentante du CIPE a mis les participants au courant des principales activités du Centre en 2013, et a rendu compte de la situation concernant la communication des données d'émission, des données par maille et des données sur les grandes sources ponctuelles. L'examen des inventaires avait été réalisé en trois étapes, conformément aux directives de l'EMEP à ce sujet, et tous les résultats de l'examen avaient été communiqués aux Parties. La représentante du CIPE a également présenté une proposition actualisée concernant la troisième étape pour la période 2013-2017, et a brièvement évoqué les prix décernés aux meilleurs rapports d'inventaire et à la meilleure communication d'informations pendant la période 2010-2013. Des prix avaient été décernés dans cinq catégories, récompensant l'inventaire le plus complet, l'inventaire le plus transparent, le meilleur petit pays (moins de 5 millions d'habitants), la communication d'informations la plus complète et l'amélioration la plus marquée. La représentante du CIPE a par ailleurs exposé en détail la mise au point du nouveau système de maillage (dont la résolution spatiale atteindra 0,1° de longitude par 0,1° de latitude) et l'appui qui avait été fourni par le Centre au Comité d'application.

33. L'Organe directeur:

a) A salué les travaux menés par le CIPE et les progrès accomplis, et a souscrit à la poursuite de ces travaux en 2014;

b) A pris note de l'accroissement du travail à la charge du CIPE en 2014-2015 en raison de la mise au point du nouveau système de maillage, de la mise en œuvre des Directives révisées pour la communication des données d'émission dans le système de base de données et de l'appui fourni au secrétariat et au Comité d'application pour l'évaluation du respect de leurs obligations par les Parties;

c) A pris note des lacunes et incohérences décelées dans les inventaires nationaux soumis au titre de la Convention, a salué les efforts déployés par le CIPE pour régler ces problèmes et améliorer la qualité des données sur les émissions, et a invité les Parties qui n'avaient pas encore communiqué leurs données sur les émissions selon un modèle convenu à le faire;

d) A approuvé, à la demande du CIPE, la liste des Parties qui devaient faire l'objet d'un examen approfondi (troisième étape) en 2014, à savoir les pays suivants: Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Irlande, Pays-Bas et République de Moldova;

e) A invité les Parties qui devaient faire l'objet d'un examen approfondi en 2014, en particulier la Fédération de Russie et la République de Moldova, à présenter dans les délais leur nomenclature pour les tableaux de notification et leurs rapports d'inventaire afin de permettre le déroulement des examens, et a demandé au secrétariat d'envoyer des lettres à ces Parties pour leur rappeler cette obligation;

f) A en outre encouragé les Parties à désigner des experts pour inscription dans le fichier des examinateurs et examinateurs principaux, et à appuyer leur participation aux examens prévus;

g) A noté que la communication des données par maille et des données sur les grandes sources ponctuelles demeurait lacunaire, et a invité les Parties à commencer à appliquer au plus vite le nouveau système de maillage afin d'assurer la communication des données par maille dans une résolution plus fine au plus tard en mai 2016.

D. Pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère

34. Les coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ont fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail pluriannuel de l'Équipe spéciale. Ils ont résumé les résultats d'un atelier sur les scénarios d'émission au niveau mondial, organisé en octobre 2012 par le CMEI, et d'une réunion organisée en mars 2013 par l'OMM en liaison avec la conférence de 2013 sur la Veille de l'atmosphère globale pour examiner l'infrastructure de gestion des données à l'appui des études internationales sur l'atmosphère menées dans un cadre de coopération. Les coprésidents ont également rendu compte de l'établissement de nouvelles estimations des émissions mondiales pour 2008 et 2010 qui avaient été réalisées sous la direction du Centre commun de recherche de la Commission européenne.

35. L'Organe directeur:

a) A pris note des progrès accomplis dans l'établissement de nouvelles images composites des émissions pour 2008 et 2010 et de scénarios d'émission pour la période allant de 2010 à 2030, ainsi que des efforts déployés pour coordonner les expériences de modélisation pour la période 2008-2010, menées aux niveaux mondial et régional;

b) A pris note des contributions importantes des centres de l'EMEP au plan de travail de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère et des possibilités de coopérer plus étroitement avec le Groupe de travail des effets et d'autres équipes spéciales de l'EMEP;

c) S'est déclaré favorable au plan proposé pour les prochaines étapes concernant le transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, tel que décrit dans le projet de plan de travail de l'Équipe spéciale pour 2014-2015.

E. Session commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

36. Le but de la session commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets, qui s'est tenue pendant la trente-septième session de l'Organe directeur, était de permettre de présenter des activités intéressant les deux organes et d'en débattre de manière approfondie. Des représentants des deux organes subsidiaires et un invité ont présenté sept exposés (voir annexe) portant sur des questions d'intérêt commun, à savoir:

a) Principaux résultats de l'atelier Saltsjöbaden-V (Göteborg (Suède), 24-26 juin 2013);

b) Récentes améliorations du modèle GAINS et des modèles d'évaluation intégrée;

c) Projet de document d'orientation sur les moyens d'améliorer la santé et l'état de l'environnement en faisant appel à de nouvelles connaissances, méthodes et données;

d) Information sur la modélisation des métaux lourds et des polluants organiques persistants présentant un intérêt pour les spécialistes des effets;

e) Modélisations des principaux polluants, de l'ozone et des particules susceptibles de faciliter les travaux de cartographie et de modélisation menés au Centre de coordination pour les effets;

f) Avantages de la lutte contre la pollution atmosphérique pour la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes;

g) Rapports d'évaluation conjoints passés et prévus de l'EMEP et du Groupe de travail des effets.

37. Les exposés ont été suivis d'un débat sur des questions intéressant à la fois le Groupe de travail des effets et l'EMEP, compte tenu de l'intérêt de la recherche sur les effets pour la mise en œuvre de la Stratégie à long terme pour la Convention.

38. Suite à ce débat, l'Organe directeur a estimé que les deux groupes devaient continuer à organiser des ateliers communs et à établir des rapports conjoints sur des questions d'intérêt commun, y compris les rapports nationaux, qui devaient être élaborés en coopération avec les Parties et s'adresser aux décideurs politiques nationaux et internationaux.

VI. Partage d'informations par les Parties concernant la mise en œuvre de leur programme national de surveillance

39. En réponse à la demande de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/113, par. 23 et 24), une représentante de l'ex-République yougoslave de Macédoine a présenté à l'Organe directeur une proposition révisée des plafonds de son pays pour 2010 concernant les émissions de SO_2, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils non méthaniques et d'ammoniac, à ajouter à l'annexe II du Protocole de Göteborg, conformément aux dispositions de l'article 13 du Protocole. Elle a également présenté de nouvelles estimations des émissions pour l'année de référence (1990), fournissant une justification détaillée pour toutes les nouvelles estimations.

40. L'Organe directeur:

a) A accueilli avec satisfaction les informations fournies par la représentante de l'ex-République yougoslave de Macédoine;

b) A examiné les observations fournies par un représentant du CMEI en réponse à l'exposé de la représentante de l'ex-République yougoslave de Macédoine et concernant en particulier la tendance des émissions de soufre et la comparaison des émissions au cours de l'année de référence avec les estimations pour 2010-2011;

c) A décidé de transmettre les nouvelles estimations proposées pour l'année de référence (1990) et l'année cible (2010) concernant les oxydes d'azote, les composés organiques volatils non méthaniques et l'ammoniac à l'Organe exécutif pour examen à sa trente-deuxième session, en lui recommandant de les approuver;

d) A invité l'ex-République yougoslave de Macédoine à reconsidérer ses estimations pour les émissions de SO_2 et à les soumettre une nouvelle fois, en gardant à l'esprit la nécessité de se conformer à l'objectif principal du Protocole de Göteborg, à savoir réduire les émissions de polluants atmosphériques en 2010 par rapport aux niveaux de l'année de référence.

41. À sa trente et unième session, l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/113, par. 22 et 24) avait demandé au Monténégro de présenter à l'Organe directeur, à sa trente-septième session, une justification de sa proposition de plafonds d'émission à ajouter à l'annexe II

du Protocole de Göteborg, conformément aux dispositions de l'article 13 du Protocole. Un représentant du Monténégro a informé l'Organe directeur des difficultés rencontrées par le Monténégro (insuffisance des capacités humaines et techniques) qui l'avaient empêché de satisfaire à la demande de l'Organe exécutif. Il a demandé à l'Organe directeur de fournir au Monténégro un appui, en particulier pour l'établissement de l'inventaire national et du système de maillage des émissions ainsi que pour la fourniture de projections des émissions.

42. L'Organe directeur a approuvé la proposition de sa présidente, à savoir qu'avec le concours du secrétariat elle écrirait une lettre explicative aux autorités monténégrines concernées pour leur soumettre une proposition sur la façon de procéder pour faire face aux difficultés qu'elles rencontraient.

43. Une représentante de la Finlande a présenté des informations sur les réseaux nationaux finlandais de contrôle de la qualité de l'air ambiant mettant en œuvre la stratégie de surveillance de l'EMEP. Elle a présenté un aperçu des substances mesurées dans les dépôts, dans les particules et dans l'atmosphère. Par ailleurs, elle a appuyé l'idée d'harmoniser les programmes de mesure de l'EMEP et de l'UE (par exemple en ce qui concernait la composition chimique des particules grossières (PM_{10}) et des particules fines ($PM_{2,5}$)), ce qui pourrait être utile aux Parties soumises à des contraintes en raison de ressources humaines et financières limitées.

44. Une représentante de la France a présenté des informations sur la mise en œuvre par la France des stratégies de surveillance de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Elle a précisé la portée de la surveillance effectuée aux sites de mesure des niveaux 1 et 2. L'accent était mis sur la spéciation des particules. Le réseau de Biosurveillance des retombées de métaux par les mousses (BRAMM) fournissait des informations sur les dépôts de métaux et d'azote grâce à la biosurveillance des mousses, et le Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) des informations sur l'évolution à long terme des écosystèmes forestiers. La stratégie de surveillance reposait à la fois sur la modélisation et sur les mesures, et le modèle national de chimie-transport CHIMERE fournissait des cartes des indicateurs choisis.

45. Un représentant de la Croatie a donné des informations sur la chimie des précipitations en Croatie. Dans le programme de mesures, qui était fondé sur la stratégie de surveillance de l'EMEP, priorité était accordée aux mesures de l'ozone et des particules, aussi bien les PM_{10} que les $PM_{2,5}$ et PM_{10}.

46. Une représentante de l'Allemagne a présenté des informations sur la stratégie de mise en œuvre qui faisait appel à une double méthode associant des sites de surveillance à long terme principalement axés sur les mesures de niveaux 1 et 2 de l'EMEP et des sites de niveau 3 axés sur les mesures de pointe à des fins de recherche. Elle a appelé de ses vœux une plus grande harmonisation entre la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'EMEP et la mesure des concentrations prévue dans la directive de l'UE sur la qualité de l'air[4].

47. Une représentante de la Pologne a présenté un aperçu des activités de surveillance de l'EMEP (niveaux 1 à 3). Elle a décrit en détail les mesures des particules (PM_{10} et $PM_{2,5}$) qui s'attachaient particulièrement aux matières inorganiques. En ce qui concernait la mesure des métaux lourds, des hydrocarbures aromatiques polycycliques et des $PM_{2,5}$ comme le prévoit la directive de l'UE sur la qualité de l'air, trois stations rurales étaient en fonctionnement, dont l'une était une station de l'EMEP et les deux autres des stations nouvellement créées.

[4] Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

48. L'Organe directeur a accueilli avec intérêt les informations communiquées sur la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance de l'EMEP en Allemagne, en Croatie, en Finlande, en France, en Norvège et en Pologne, et a noté que la surveillance avait continué malgré les difficultés provoquées par l'insuffisance du financement et des ressources humaines. Il a appelé de ses vœux une plus grande harmonisation entre les activités de surveillance de l'EMEP et les mesures des concentrations prévues dans la directive de l'UE sur la qualité de l'air.

VII. Coopération avec d'autres organisations et programmes

49. Une représentante du secrétariat de la Convention de Stockholm a rendu compte des activités récentes présentant un intérêt pour l'EMEP, en faisant une large place aux inventaires des émissions dues à des rejets involontaires de polluants organiques persistants (POP), aux meilleures techniques disponibles (MTD) et aux meilleures pratiques environnementales (MPE) ainsi qu'au plan mondial de surveillance des POP. En particulier, la panoplie d'instruments d'identification et de quantification des rejets de dioxines, de furannes et autres polluants organiques persistants produits de manière non intentionnelle avait été récemment révisée[5], et deux nouveaux projets de document d'orientation sur les MTD et les MPE avaient vu le jour. En vertu des paragraphes 16 f) et j) de la Stratégie à long terme pour la Convention, qui définissaient les domaines de travail en liaison avec la Convention de Stockholm, elle a appelé de ses vœux un renforcement de la coopération entre les deux Conventions en ce qui concernait:

a) La collecte, le stockage et l'analyse des données de la surveillance des POP dans l'atmosphère (base de données EBAS du CCQC);

b) Les inventaires des émissions de POP (CIPE/Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions) et la modélisation du transport des POP à longue distance (CSM-E);

c) Les effets des POP dans les milieux de base autres que l'air (Groupe de travail des effets et, en particulier, Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs, PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures et PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes);

d) Les travaux de modélisation dans le cadre de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, qui pourraient être très utiles pour évaluer l'efficacité des mesures prises et la variation dans le temps du niveau des POP ainsi que pour apprécier le transport des polluants atmosphériques à l'échelle régionale et à longue distance.

50. Une représentante de l'OMM a mis l'Organe directeur au courant des manifestations et activités organisées dans le cadre du programme Veille de l'atmosphère globale (VAG)[6] de l'OMM, en faisant ressortir plusieurs activités présentant un intérêt pour l'EMEP, notamment plusieurs conférences scientifiques, ateliers et autres réunions techniques, ainsi que les activités menées en coopération avec l'EMEP dans des domaines d'intérêt commun, comme la mesure des polluants atmosphériques et des activités de modélisation. Elle a également signalé les publications récentes de l'OMM et du programme VAG traitant des mesures du noir de carbone et d'autres polluants atmosphériques, ainsi que des formations pour le personnel des stations. L'EMEP restait un réseau fondamental contribuant au programme VAG et il convenait de continuer à renforcer la coopération mutuelle sur tous les plans.

[5] Voir à l'adresse électronique suivante: http://toolkit.pops.int/.
[6] Voir à l'adresse électronique suivante: http://www.wmo.int/pages/prog/arep/gaw/gaw_home_en.html.

51. Un représentant du secrétariat de la CCNUCC a informé l'Organe directeur des trois domaines dans lesquels le secrétariat de la CCNUCC pourrait coopérer avec l'EMEP:

a) *La communication de données d'émission par les Parties* − Il s'agissait d'harmoniser, dans la mesure du possible et dans le cadre des missions respectives des deux Conventions, les directives concernant les rapports sur les inventaires des gaz à effet de serre, y compris le respect, la compréhension mutuelle et l'application des principes concernant l'établissement des inventaires, l'emploi d'une terminologie commune, le champ d'application des inventaires et le type de gaz visés, l'utilisation systématique d'une méthodologie ainsi que la création et l'emploi de dispositifs institutionnels nationaux communs pour les travaux d'inventaire;

b) *Le renforcement des capacités* − Il s'agissait d'encourager les Parties aux deux Conventions à mettre à profit les possibilités de formation offertes par le secrétariat de la CCNUCC, d'une part en participant aux examens des inventaires des Parties visées à l'annexe I et en s'inscrivant aux cours et examens proposés et, d'autre part, dans le cas des pays en développement parties, en participant à la formation offerte par le Groupe consultatif d'experts pour les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, avec le concours du secrétariat de la CCNUCC;

c) *La sensibilisation et le partage d'informations*.

52. L'Organe directeur:

a) A exprimé sa gratitude pour les contributions apportées par l'OMM, le PNUE et le secrétariat de la CCNUCC, et a souligné les bienfaits de la coopération et l'importance qu'il y avait à la poursuivre;

b) A accueilli favorablement la proposition visant à renforcer la coopération à long terme entre les organes subsidiaires relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de la Convention de Stockholm, et s'est dit conscient qu'il était important, pour la CEE comme pour le PNUE, de signer un mémorandum d'accord qui offrirait l'occasion d'une coopération plus étroite, ainsi que d'améliorer le transfert de connaissances scientifiques et le renforcement des capacités à l'échelle mondiale.

VIII. Projet de plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention

53. Le Président a brièvement mis l'Organe directeur au courant du processus d'élaboration d'un plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

54. L'Organe directeur a examiné la partie scientifique du projet de plan de travail pour 2014-2015 (documents informels n°s 1 et 7), a proposé plusieurs modifications et a décidé de transmettre ladite partie telle que modifiée au Groupe de travail des effets pour qu'il en poursuive l'élaboration. L'Organe directeur a également demandé au secrétariat de combiner la partie scientifique avec d'autres parties du plan de travail et de soumettre le projet modifié de plan de travail pour 2014-2015 à l'Organe exécutif pour qu'il l'examine et l'adopte à sa trente-deuxième session.

IX. Questions financières et budgétaires

55. Le secrétariat a présenté la note sur les questions financières et budgétaires (ECE/EB.AIR/GE.1/2013/9) informant l'Organe directeur de l'état actuel des cotisations versées jusqu'au 1er juillet 2013. À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies avait arrêté le barème des quotes-parts pour la période 2013-2015

(quotes-parts au budget de l'ONU 2013)[7]. La part du budget EMEP et le barème des contributions à l'EMEP avaient été calculés en fonction du nouveau barème des quotes-parts (ibid., tableau 3), compte tenu de l'adhésion de la Géorgie au Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP (Protocole de l'EMEP) en février 2013. Le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2014 figurait dans la dernière colonne du tableau 3. Le projet d'annexe révisée au Protocole de l'EMEP figurait dans une annexe à ce document. L'Organe directeur souhaitera peut-être recommander à l'Organe exécutif de modifier le Protocole en conséquence.

56. Le secrétariat a rendu compte de l'état des mémorandums d'accord évolutifs conclus entre la Commission économique pour l'Europe et les centres de l'EMEP. Les appendices des mémorandums d'accord pour l'année 2013 avaient été signés en même temps que les éléments correspondants du plan de travail, les budgets annuels et les indicateurs de performance pour 2013.

57. L'Organe directeur:

a) A pris note de l'état des contributions au financement de l'EMEP présenté dans le tableau 1 du document ECE/EB.AIR/GE.1/2013/9 et des informations complémentaires fournies par le secrétariat au cours de la session;

b) A approuvé l'utilisation des ressources par les centres de l'EMEP en 2012, telle que présentée dans le tableau 2 dudit document;

c) A décidé de recommander à l'Organe exécutif de fixer le budget total pour 2014 à 155 000 dollars des États-Unis pour le CMEI (inchangé par rapport à 2013), à 820 000 dollars pour le CCQC (soit 50 000 dollars de moins qu'en 2013), à 570 000 dollars pour le CSM-O (soit 10 000 dollars de moins qu'en 2013), à 455 000 dollars pour le CSM-E (soit 10 000 dollars de moins qu'en 2013) et à 290 000 dollars pour le CIPE (soit 70 000 dollars de plus qu'en 2013), de manière à tenir compte des priorités définies dans le projet de plan de travail pour 2014-2015;

d) A recommandé à l'Organe exécutif d'adopter l'annexe modifiée au Protocole de l'EMEP, comprenant dorénavant la Géorgie qui y avait adhéré le 7 février 2013, comme indiqué dans l'annexe au document ECE/EB.AIR/GE.1/2013/9;

e) A recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le montant des contributions pour 2014 présenté dans le tableau 3 du document ECE/EB.AIR/GE.1/2013/9;

f) A exhorté les Parties au Protocole de l'EMEP à envisager d'apporter des contributions volontaires (en nature ou en espèces, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale), de sorte que les travaux puissent être menés comme prévu dans le projet de plan de travail;

g) A invité toutes les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions pour 2013 à le faire dès que possible;

h) A invité l'Ukraine à fournir des informations sur les progrès réalisés dans la mise en place de la station de l'EMEP pour la surveillance de la pollution de fond, et à fournir au CCQC les coordonnées d'un interlocuteur anglophone qu'elle désignera afin de faciliter la coopération par la suite;

i) A invité le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP à débattre du budget des centres de l'EMEP pour 2015 à sa prochaine réunion, prévue en mars 2014, en tenant compte du projet de plan de travail pour 2014-2015 relatif à la mise en œuvre de la Convention que l'Organe exécutif devait examiner et adopter à sa trente-deuxième session.

[7] Voir le document A/RES/67/238, téléchargeable à l'adresse électronique suivante: http://www.un.org/arabic/docs/viewdoc.asp?docnumber=A/RES/67/238.

X. Clôture de la trente-septième session

58. L'Organe directeur a adopté les principales décisions prises au cours de la session.

59. Il a été convenu de tenir la trente-huitième session de l'Organe directeur de l'EMEP du 15 au 17 septembre 2014 à Genève. La réunion du Bureau élargi de l'Organe directeur devrait se tenir en principe du 24 au 26 mars 2014 à Genève.

Annexe

Liste des exposés présentés au cours de la session commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

1. «Taking international air pollution policies into the future − Document final de l'atelier Saltsjöbaden-V, Göteborg (Suède), 24-26 juin 2013», par M. John Munthe.
2. «Recent progress in the GAINS impact assessment», par M. Markus Amann.
3. «Document d'orientation sur les améliorations de la santé et de l'état de l'environnement grâce à des connaissances, des méthodes et des données nouvelles», par M. Jean-Paul Hettelingh.
4. «Information for the effects community», par M. Victor Shatalov.
5 «MSC-W work in support of Coordination Centre for Effects/Working Group on Effects activities», par Mme Hilde Hagerli.
6. «Avantages de la lutte contre la pollution atmosphérique pour la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes», par M. Harry Harmens.
7. «Assessment reports», par M. Rob Maas.